

7.3

Réglementation des bourses, des
chambres de compensation, des OAR et
d'autres entités réglementées

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS - Modifications d'ordre administratif

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur des modifications d'ordre technique aux procédés et méthodes concernant des modifications d'ordre administratif de la CDS.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Avis – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS – Modifications d'ordre administratif

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS^{MD})

MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Contexte

Veillez trouver ci-joint les modifications d'ordre administratif proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS peuvent être consultées à partir de la page Web des Modifications apportées à la documentation

(<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>) et celles proposées aux formulaires de la CDS (le cas échéant) à partir du site Web des Services de la CDS (www.cdsservices.ca) à la page des Formulaires en ligne (cliquer sur Afficher par catégorie de formulaires et, dans la liste Sélectionner une catégorie de formulaires, cliquez sur Examen externe).

Description des modifications proposées

Les modifications proposées sont d'ordre administratif et sont apportées dans le cadre normal de la révision des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS.

- Modifications apportées au manuel *Adhésion aux services de la CDS* :
 - au chapitre 1, suppression des références aux sections des Règles;
 - au chapitre 3, corrections apportées aux chapitres relatifs au Service de surveillance du Service de liaison avec New York et aux avis relatifs aux demandes de transferts TRAX, et modification de la description du Service de surveillance du Service de liaison avec New York;
 - au chapitre 4, mise à jour de l'écran PASSWORD ENTRY PANEL;
 - au chapitre 5, mise à jour de l'écran SOUTIEN – INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ pour y ajouter des champs relatifs à la dénomination sociale de la société et à l'admissibilité au marché monétaire.
- Modifications apportées au Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX :
 - au chapitre 3, suppression des références aux sections de Règles.
- Modifications apportées aux formulaires :
 - suppression du Formulaire mis à jour de la CDS afférent aux valeurs assujetties à la règle 144 – Règlement SHO (CDSX830F), maintenant désuet;
 - clarification des champs relatifs aux taxes dans le formulaire Demande d'adhésion : Appendice F Calcul des frais d'adhésion (CDSX796F);
 - apport de rectifications mineures dans les formulaires Service InterLink – Demande de messages du SECTEM (gardien) (CSDX757F) et Demande d'utilisation par un marché demandant la désignation à titre de source d'opérations boursières au CDSX (CDSX818F), aux fins d'uniformité avec les Procédés et méthodes.

Les modifications aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres

Avis – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS – Modifications d'ordre administratif

modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 16 septembre 2010.

B. CLASSEMENT — MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications destinées à assurer la cohérence ou la conformité à une règle existante, à la législation en valeurs mobilières ou à une autre exigence réglementaire.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Conformément à l'Annexe A (intitulée *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC*) de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers*) de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Susan Cluff
Directrice, Documentation et Conception de l'information
Documentation et Conception de l'information
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416-365-8503
Télécopieur : 416-365-0842
Courriel : scluff@cds.ca